

DIU INFIRMIER (E) S DE SANTÉ AU TRAVAIL



Objectifs

Cette formation permet aux infirmier(e)s diplômé(e)s d'Etat (IDE) d'acquérir des connaissances complémentaires et spécifiques à l'exercice en Service de Médecine ou Santé au Travail.

Compétences visées

L'objectif est de « promouvoir un milieu de travail sûr et sain et de préserver la santé des travailleurs ». En 2002, les réglementations européenne et française ont introduit la notion de pluridisciplinarité.

Programme

- Référence formation : DIB021
- Volume horaire : 210 heures réparties sur 6 modules
- Calendrier : 14 novembre 2022 au 22 juin 2023
- Rythme : 6 modules de 5 journées

Contenus pédagogiques :

- Module 1 : Connaissance du Monde du Travail
- Module 2 : Organisation de la Santé au Travail
- Module 3 : Risques Professionnels
- Module 4 : Évaluations individuelles de santé, AT-MOP, Entretiens Infirmiers Santé Travail
- Module 5 : Gestion des Urgences, Addictions, Éducation Sanitaire en Milieu de Travail
- Module 6 : Outils et Méthodes - Conduite et Évaluation de Projet - Qualité

Moyens pédagogiques et techniques d'encadrement :

Équipe pédagogique : Equipe du Pr Damien Léger pour Université de Paris
Ressources matérielles

Afin de favoriser une démarche interactive et collaborative, différents outils informatiques seront proposés pour permettre :

- d'échanger des fichiers, des données
- de partager des ressources, des informations
- de communiquer simplement en dehors de la salle de cours et des temps dédiés à la formation.

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats

Au cours de la formation, le stagiaire émerge une feuille de présence par demi-journée de formation en présentiel et le Responsable de la Formation émet une attestation d'assiduité pour la formation en distanciel. À l'issue de la formation, le stagiaire remplit un questionnaire de satisfaction en ligne, à chaud. Celui-ci est analysé et le bilan est remis au conseil pédagogique de la formation.

Stages et projets tutorés

Le service de Santé au Travail où exerce l'infirmier(e) tient lieu de terrain de stage, dans lequel un médecin du travail (ou médecin de prévention) est tuteur de stage.

Contrôle des connaissances

- Une épreuve écrite de 4 heures notée sur 20, coef 2 (en juin)
- Un contrôle des connaissances théoriques porte sur les modules théoriques concernant notamment la connaissance du monde du travail et sa réglementation, l'organisation de la Santé au Travail en France, les risques professionnels et les actions de prévention, les évaluations individuelles de santé, les éléments essentiels concernant le maintien dans l'emploi, les Urgences en Santé au Travail, les addictions, l'éducation sanitaire en milieu de travail, des outils et méthodes utiles pour les actions dans le champs Santé-Travail.
- Un rapport de stage
- Une soutenance de rapport de stage permet d'évaluer une action pratique en milieu de travail, et les compétences et méthodes acquises au cours du DIU.

Admission : note au moins égale à 10/20. En cas d'échec à l'écrit, une session de rattrapage est organisée en septembre

Admission

Public cible

- Infirmier(ère)s diplômé.e.s, en exercice dans un Service de Santé au Travail pendant au moins toute la période de la formation (intérim et CDD possibles).
- Infirmier(ère)s diplômé.e.s ayant entrepris des démarches pour travailler dans un Service de Santé au Travail pendant au moins toute la période de la formation (intérim et CDD possibles).

Conditions d'admission

L'entrée en formation nécessite un avis pédagogique. Vous déposerez dans C@nditOnLine :

- votre Curriculum Vitae
- votre lettre de motivation pour participer à la formation
- vos diplômes vous permettant de justifier l'accès à la formation

Pré-requis

Aucun prérequis nécessaire hormis les diplômes liés aux titres que doivent détenir les futurs inscrits (cf. personnes autorisées à s'inscrire dans rubrique "Admission")

Les clefs de la réussite

La Médecine du Travail, instaurée en 1946, est en constante évolution.

Les Plans Nationaux Santé-Environnement et Santé-Travail renforcent, en particulier, la nécessité de mettre en œuvre des actions de repérage et de prévention des risques toxiques (aigus et chroniques) et des risques cancérogènes dans l'environnement professionnel.

La pluridisciplinarité implique le développement de nouvelles compétences à partir d'un socle de connaissances communes aux futurs professionnels, médicaux, paramédicaux et non médicaux.

Si la spécialité de médecine du travail est définie, il n'existe pas de spécialisation en Santé au Travail pour les infirmier(e)s. Cependant, le Code du Travail impose la surveillance de la santé de tous les salariés et fonctionnaires, et détermine le nombre infirmier(e)s de santé au travail en fonction des effectifs surveillés (Code du Travail art 4623-54). Dès les années 90, il est apparu nécessaire de proposer aux infirmier(e)s Diplômé d'Etat une formation professionnelle certifiée afin d'instituer une qualification particulière au domaine de la Santé au Travail. Depuis l'année universitaire 1994 -1995, près de 1000 infirmier(e)s ont ainsi été formées sur le plan national par des UFR de Médecine : elles sont titulaires d'un « Diplôme Inter Universitaire de Santé au Travail ».

La création, en Île de France, dans le cadre d'une réflexion nationale, d'un « DIU – filière Infirmière de Santé au Travail » est réclamée tant par les infirmières actuellement diplômées que par les médecins, les directeurs des établissements qui ont un service autonome et les directeurs des services de Santé-Sécurité au Travail. Cette formation permettra aux IDE d'acquérir des connaissances complémentaires et spécifiques à l'exercice en service de Médecine-Santé au Travail.

Grâce au réseau des Services de Santé au Travail, à l'expertise et à l'implication des infirmier(e)s déjà diplômées dans la spécialité, à l'expérience pédagogique du collège des enseignants de Médecine du Travail et de Pathologie Professionnelle de la région Île de France, cette formation répondra à ces nouveaux besoins.

Débouchés professionnels

Débouchés : Infirmier(e) des services de Médecine et Santé au Travail dans les secteurs privé et/ou public, et les services de Santé-Sécurité au Travail (SST).

Le besoin d'une formation spécifique pour les infirmier(e)s dans le domaine de la Santé au Travail est important et concerne un grand nombre de professionnel(le)s déjà impliqué(e)s dans le champ de la Santé au Travail.